

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Senneterre tenue le 16 mars 2026 à 20 heures à l'hôtel de ville situé au 551, 10<sup>e</sup> Avenue à Senneterre.**

**Étaient présents :** Mme Nathalie-Ann Pelchat, mairesse;  
M. Raymond Matte, conseiller du quartier n<sup>o</sup> 1;  
M. René Paquin, conseiller du quartier n<sup>o</sup> 2;  
Mme Véronique Perrier, conseillère du quartier n<sup>o</sup> 3;  
M. Danio Fournier, conseiller du quartier n<sup>o</sup> 4;  
Mme Marie-Pier Pelletier conseillère du quartier n<sup>o</sup> 6.

Formant quorum sous la présidence de Mme Nathalie-Ann Pelchat, mairesse.

**Étaient également présentes :** Mme Anne-Renée Jacob, directrice générale;  
Mme Martine Mainville, greffière.

**Était absente :** Mme Jade Morel-Garneau, conseillère du quartier n<sup>o</sup> 5.

**2026-61      Adoption de l'ordre du jour et des sujets à ajouter s'il y a lieu**

Il est proposé par le conseiller Danio Fournier, appuyé par le conseiller René Paquin :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant les sujets suivants :

- 9.1 Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun – Demande d'aide financière pour l'acquisition d'un minibus accessible
- 9.2 Mise aux normes de la santé et de la sécurité – Garage municipal

Et en permettant l'ajout de sujets divers.

L'ordre du jour devra donc se lire comme suit :

- 1. Présences
- 2. Adoption de l'ordre du jour et des sujets à ajouter s'il y a lieu
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026
- 4. Demandes dans la salle
- 5. Administration et ressources humaines
  - 5.1. Approbation de la liste des comptes à payer
  - 5.2. Embauche d'une chef sauveteuse : fin de la période de probation
  - 5.3. Embauche d'un régisseur de l'aréna : fin de la période de probation
  - 5.4. Congrès de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec
  - 5.5. Congrès de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec
  - 5.6. Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec
  - 5.7. Acceptation de l'offre de service – id.concerto – Entente de trois (3) ans

- 2026-61 (suite)
6. Travaux publics, urbanisme et environnement
    - 6.1. Installation de compteurs d'eau dans les secteurs commercial et industriel
  7. Loisir, jeunesse, communautaire et saines habitudes de vie
    - 7.1. Demande d'aide financière des Patins Magiques pour son 54<sup>e</sup> spectacle
  8. Santé, personnes âgées, logements et familles
    - 8.1. Demande d'aide financière de l'Îlot d'Or inc. pour le brunch de la fête des Mères
    - 8.2. Approbation d'une révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation de Senneterre pour l'année 2026
  9. Sujets à ajouter
    - 9.1. Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun – Demande d'aide financière pour l'acquisition d'un minibus accessible
    - 9.2. Mise aux normes de la santé et de la sécurité – Garage municipal
  10. Période de questions
  11. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

**2026-62 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026**

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2026 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire lecture;

À ces causes, il est proposé par la conseillère Marie-Pier Pelletier, appuyé par la conseillère Véronique Perrier :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2026 soit approuvé tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

**Demandes dans la salle**

Aucune demande n'a été présentée en lien avec les points de l'ordre du jour, aucun citoyen n'était présent dans la salle.

**2026-63 Approbation de la liste des comptes à payer**

Il est proposé par le conseiller Danio Fournier, appuyé par le conseiller René Paquin :

Que la Ville de Senneterre approuve la liste des comptes à payer, préalablement vérifiée par le conseiller Raymond Matte, au montant de 413 803,09 \$ au fonds de l'état des activités financières.

Adoptée à l'unanimité

**2026-64**      **Embauche d'une chef sauveteuse : fin de la période de probation**

Attendu qu'en vertu de la résolution n° 2025-182 adoptée le 3 septembre 2025, la Ville de Senneterre a embauché Mme Alexandra Bureau à titre de chef sauveteuse à compter du 26 août 2025;

Attendu que Mme Bureau a complété sa période de probation de 6 mois et que son évaluation est positive;

À ces causes, il est proposé par le conseiller René Paquin, appuyé par la conseillère Véronique Perrier :

Que la Ville de Senneterre accorde la permanence du poste de chef sauveteuse à Mme Alexandra Bureau en date du 26 février 2026.

Adoptée à l'unanimité

**2026-65**      **Embauche d'un régisseur de l'aréna : fin de la période de probation**

Attendu qu'en vertu de la résolution n° 2025-181 adoptée le 3 septembre 2025, la Ville de Senneterre a embauché M. Christian Paquette à titre de régisseur de l'aréna à compter du 27 août 2025;

Attendu que M. Paquette a complété sa période de probation de 6 mois et que son évaluation est positive;

À ces causes, il est proposé par le conseiller Danio Fournier, appuyé par le conseiller Raymond Matte :

Que la Ville de Senneterre accorde la permanence du poste de régisseur de l'aréna à M. Christian Paquette en date du 27 février 2026.

Adoptée à l'unanimité

**2026-66**      **Congrès de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec**

Il est proposé par la conseillère Véronique Perrier, appuyé par la conseillère Marie-Pier Pelletier :

Que la Ville de Senneterre autorise la participation et l'inscription de la directrice générale, Mme Anne-Renée Jacob, au congrès de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) qui aura lieu à Saint-Hyacinthe du 10 au 12 juin 2026.

Adoptée à l'unanimité

**2026-67**      **Congrès de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec**

Il est proposé par le conseiller Danio Fournier, appuyé par le conseiller René Paquin :

Que la Ville de Senneterre autorise la participation et l'inscription de M. Samuel Lafrenière, coordonnateur du Service de sécurité incendie, au congrès de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec qui aura lieu à Rivière-du-Loup du 23 au 26 mai 2026.

Adoptée à l'unanimité

**2026-68**      **Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec**

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Pelletier, appuyé par le conseiller Danio Fournier :

Que la Ville de Senneterre autorise la participation et l'inscription des personnes suivantes aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui auront lieu au Centre des congrès de Québec du 13 au 15 mai 2026 :

- Mme Nathalie-Ann Pelchat, mairesse;
- M. Raymond Matte, conseiller – Quartier n° 1;
- Mme Jade Morel-Garneau, conseillère – Quartier n° 5.

Adoptée à l'unanimité

**2026-69**      **Acceptation de l'offre de service – id.concerto – Entente de trois (3) ans**

Il est proposé par la conseillère Véronique Perrier, appuyé par le conseiller Danio Fournier :

Que le conseil municipal accepte l'offre de service n° 2026-044 de l'entreprise Idside, datée du 26 février 2026, visant l'implantation de la plateforme id.concerto pour la gestion documentaire des séances du conseil municipal;

Que la Ville de Senneterre retienne l'option d'une entente d'une durée de trois (3) ans pour le forfait id.concerto (1 à 10 utilisateurs), conformément aux conditions prévues à l'offre de service et au contrat;

Que cette entente prévoit notamment :

- Des services professionnels d'implantation, d'accompagnement et de formation au montant de 2 880 \$;
- Un abonnement annuel au montant de 4 592 \$, incluant l'hébergement sécurisé et l'assistance technique.

Que, conformément au rabais applicable pour une entente de trois (3) ans, le coût total pour la première année s'élève à 6 954 \$, taxes en sus, et que le coût récurrent pour les années subséquentes est de 4 362 \$, taxes en sus, sujet à l'indexation prévue à l'offre de service;

Que le montant nécessaire pour payer ces dépenses soit pris à même le surplus accumulé déclaré aux derniers états financiers;

Que la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Senneterre, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2026-70**      **Installation de compteurs d'eau dans les secteurs commercial et industriel**

Attendu que la Ville de Senneterre a procédé à une demande de prix sur invitation basée sur l'appel d'offres réalisé en 2023 concernant l'installation de compteurs d'eau, lequel comportait deux (2) volets, soit un volet résidentiel et un volet commercial et industriel;

Attendu que le volet résidentiel de cet appel d'offres a été accepté, alors que le volet commercial et industriel a été rejeté, les soumissions ayant été jugées nettement trop élevées;

Attendu que la Ville a procédé à une nouvelle demande de prix pour le volet commercial et industriel;

2026-70

(suite)

Attendu que lors de l'ouverture des soumissions, la Ville a reçu deux (2) soumissions, soit :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant soumissionné</b>
MP Solutions	59 019,85 \$ + taxes
Plomberie 117 Nord inc.	66 904,76 \$ + taxes

À ces causes, il est proposé par le conseiller Raymond Matte, appuyé par le conseiller René Paquin :

Que la Ville de Senneterre accepte la soumission de MP Solutions, au montant de 59 019,85 \$, taxes en sus, concernant l'installation de compteurs d'eau dans les secteurs commercial et industriel;

Que les travaux soient réalisés conformément aux documents d'appel d'offres et à la soumission déposée;

Que le conseil municipal autorise également un montant forfaitaire additionnel de 10 000 \$, taxes en sus, pour imprévus liés à l'installation et aux conditions d'intervention, afin de couvrir toute variation possible dans l'estimation des travaux;

Que la dépense totale autorisée pour ces travaux ne dépasse pas un montant maximum de 69 019,85 \$, taxes en sus;

Que le montant nécessaire pour payer cette dépense soit pris à même le règlement d'emprunt n° 2022-710.

Adoptée à l'unanimité

2026-71

**Demande d'aide financière des Patins Magiques pour son 54<sup>e</sup> spectacle**

Il est proposé par le conseiller Danio Fournier, appuyé par la conseillère Véronique Perrier :

Que la Ville de Senneterre octroie une aide financière de 952 \$ à l'organisme Les Patins Magiques de Senneterre dans le cadre de son 54<sup>e</sup> spectacle annuel qui aura lieu le 18 avril 2026;

Que le montant nécessaire pour payer cette aide financière soit pris à même le budget.

Adoptée à l'unanimité

2026-72

**Demande d'aide financière de l'Îlot d'Or inc. pour le brunch de la fête des Mères**

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Pelletier, appuyé par la conseillère Véronique Perrier :

Que la Ville de Senneterre octroie une aide financière de 147 \$ à l'Îlot d'Or inc., dans le cadre du brunch de la fête des Mères qui aura lieu le 10 mai 2026;

Que le montant nécessaire pour payer cette aide financière soit pris à même le budget.

Adoptée à l'unanimité

**2026-73**      **Approbation d'une révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation de Senneterre pour l'année 2026**

Il est proposé par le conseiller Raymond Matte, appuyé par le conseiller René Paquin :

Que la Ville de Senneterre approuve la révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation de Senneterre (demande du 25 février 2026) qui prévoit que la participation de la Ville pour l'année 2026 est de :

- 64 427 \$ pour le projet n° 001, représentant une hausse de 11 394 \$;
- 1 772 \$ pour le projet n° 003, représentant une hausse de 483 \$.

Adoptée à l'unanimité

**2026-74**      **Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun – Demande d'aide financière pour l'acquisition d'un minibus accessible**

Considérant que le Transport collectif Bell de Senneterre est un organisme sans but lucratif chapeauté par la Ville et offrant un service de transport collectif et adapté sur le territoire;

Considérant que l'augmentation du nombre de transports effectués mensuellement est marquée;

Considérant que les bris de plus en plus fréquents du minibus actuellement utilisé entraînent des interruptions de service;

Considérant que le service offert par le Transport collectif Bell constitue un service essentiel pour plusieurs citoyens, notamment pour les personnes à mobilité réduite;

Considérant que l'acquisition d'un nouveau véhicule accessible s'avère prioritaire afin d'assurer la continuité et la qualité du service;

Considérant que les besoins financiers associés à cet achat n'étaient pas prévus au budget municipal;

Il est proposé par le conseiller Raymond Matte, appuyé par le conseiller Danio Fournier :

Que la Ville de Senneterre dépose une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun, visant l'acquisition d'un minibus accessible aux personnes à mobilité réduite;

Que Mme Anne-Renée Jacob, directrice générale, soit autorisée à préparer et à déposer, pour et au nom de la Ville de Senneterre, toute demande d'aide financière dans le cadre de ce programme;

Que Mme Anne-Renée Jacob soit également autorisée à signer et transmettre tout document requis et à effectuer tout suivi nécessaire auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable relativement à cette demande;

Que la Ville de Senneterre s'engage à respecter les modalités du programme et à collaborer à toute démarche administrative requise par le ministère dans le cadre de cette demande.

Adoptée à l'unanimité.

**2026-75**      **Mise aux normes de la santé et de la sécurité – Garage municipal**

Attendu que la douche oculaire actuellement installée au garage municipal de la Ville de Senneterre ne respecte pas les exigences de la CNESST, notamment en ce qui concerne la température de l'eau et le maintien d'une eau tempérée pendant une durée minimale de quinze (15) minutes;

2026-75

(suite)

Attendu que la fosse mécanique du garage municipal présente certaines déficiences, notamment au niveau du système de ventilation, lesquelles ont été soulevées à la suite de recommandations émises par la CNESST;

Attendu que la Ville de Senneterre souhaite apporter les correctifs nécessaires afin d'assurer un environnement de travail sécuritaire pour les employés et les utilisateurs du garage municipal;

Attendu qu'une estimation des travaux de modification du système de ventilation de la fosse mécanique a été transmise par les entreprises Lanoix-Larouche inc. pour un montant de 7 950 \$ plus les taxes applicables;

Attendu que des équipements doivent également être acquis afin d'installer une douche oculaire conforme avec mélangeur thermostatique, conformément à la soumission de Wolseley Canada inc.;

Il est proposé par la conseillère Véronique Perrier, appuyé par le conseiller René Paquin :

Que le conseil municipal autorise la réalisation de travaux visant la mise aux normes de santé et de sécurité du garage municipal de la Ville de Senneterre, notamment en ce qui concerne l'installation d'une douche oculaire conforme et l'amélioration du système de ventilation de la fosse mécanique;

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat aux entreprises Lanoix-Larouche inc. pour les travaux liés à la modification du système de ventilation de la fosse mécanique, pour un montant de 7 950 \$ plus les taxes applicables;

Que le conseil municipal autorise également l'acquisition des équipements nécessaires à l'installation d'une douche oculaire avec mélangeur thermostatique, conformément à la soumission de Wolseley Canada inc., pour un montant approximatif de 2 544,30 \$ plus les taxes applicables;

Que M. Yannick Giroux, contremaître des travaux publics, soit autorisé à procéder aux achats requis et à coordonner la réalisation des travaux;

Que le conseil municipal autorise également un montant additionnel maximal de 2 500 \$ plus les taxes applicables dans l'éventualité où le remplacement du ventilateur s'avérerait nécessaire, afin de permettre l'achat et l'installation d'un système de ventilation approprié;

Que la dépense totale pour la réalisation de ces travaux soit autorisée pour un montant maximal de 15 000 \$, taxes en sus;

Que le montant nécessaire pour payer ces dépenses soit pris à même le surplus déclaré aux derniers états financiers.

Adoptée à l'unanimité.

#### **Période de questions**

Aucune question n'a été posée, aucun citoyen n'était présent dans la salle.

#### **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

---

Nathalie-Ann Pelchat  
Mairesse

---

Martine Mainville  
Greffière